



Vérifier si votre ville relève du dispositif "Denormandie" (Simulateur)

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Ce simulateur vous permet de déterminer si le logement est situé en zone labellisée Action Cœur de ville ou en zone Opération de revitalisation du territoire (ORT).

Il vous indique si votre investissement locatif dans l'ancien avec travaux peut bénéficier de la loi *Denormandie*.

Accéder au
simulateur

(<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/Zone-Denormandie>)

Vérifié le 08 avril 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Impôt sur le revenu - Investissement locatif dans l'ancien Loi Denormandie (réduction d'impôt) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35011>)
- Investissement locatif : quels sont les dispositifs ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35782>)